

# ACCOMPAGNEMENT AU PROJET DE CARRIÈRE



TH Conseil accompagne les personnes en situation de handicap dans leurs transitions de vie professionnelle. Tout changement professionnel choisi ou subi, induit construction et anticipation. Si cela est vrai pour une personne ordinaire, ça l'est davantage pour une personne handicapée, pour laquelle il est nécessaire de prendre en compte les besoins spécifiques liés à sa situation de santé.

## Objectifs de la prestation d'accompagnement

Accompagner la personne dans une réflexion sur son positionnement professionnel, l'outiller pour une redynamisation, un repositionnement opérationnel et pérenne sur le marché du travail.

### PHASE 1

#### ACCUEILLIR LA DEMANDE ET PERSONNALISER LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT



1/2 journée en face à face

Entretien de présentation de la démarche et des conditions de réalisation (modalités, prérequis, ajustements des outils et méthodes au regard du handicap...).

Identification du besoin et validation de la démarche.



### PHASE 2

#### CONSTRUIRE ET VALIDER SON PROJET PROFESSIONNEL



1 mois - Suivi hebdomadaire  
(par téléphone)

**1** Analyser son parcours personnel et professionnel et identifier les compensations liées à sa situation de handicap.

**2** Analyser les réalités du marché de l'emploi au regard des contraintes associées (handicap, mobilité géographique, équilibre de vie professionnelle avec la sphère privée, etc.).



### PHASE 3

#### METTRE EN ŒUVRE SON PROJET PROFESSIONNEL



2 mois - Suivi hebdomadaire  
(par téléphone et un entretien en face-a-face en fin de démarche)

Élaborer les grandes phases d'un plan d'action visant la mise en œuvre du projet.

Structurer et outiller la démarche de recherche d'opportunités/ de solutions de repositionnement professionnel.

Accompagner la mise en œuvre de la solution (recherche d'emploi, création d'entreprise, etc.)



## INFORMATIONS

04 78 57 86 91

accompagnement@thconseil.fr

## PHASE

1

# Accueillir la demande et personnaliser la démarche d'accompagnement



## OBJECTIFS

- **Identifier le besoin** au cours de la première rencontre avec le bénéficiaire ;
- **Présenter la démarche adéquate** et ajuster les outils et méthodes d'accompagnement au regard du handicap ;
- **Permettre au bénéficiaire une appropriation de la posture spécifique de TH Conseil** sur le sujet du handicap en milieu professionnel ;
- **Valider l'entrée dans la démarche.**

## CONTENUS

- **Expression et reformulation** du besoin ;
- **Proposition du déroulé** de l'accompagnement et choix collaboratif des outils et méthodes à employer ;
- **Sensibilisation** du bénéficiaire sur le sujet du handicap en milieu professionnel :
  - ▶ Le positionnement empathique ;
  - ▶ Appropriation du principe de compensation raisonnable ;
  - ▶ Compréhension des freins à l'expression des besoins des personnes handicapées et du phénomène d'autocensure ;
  - ▶ Passer d'une logique de « ce n'est pas possible » à une approche de type « savoir construire le possible » ;
- **Validation de l'engagement dans la démarche.**

## PHASE

2

# Construire et valider son projet professionnel



1 mois de suivi avec une régularité de prise de contact entre le consultant et le/la bénéficiaire de la démarche à raison d'un entretien téléphonique par semaine.



## OBJECTIFS

- **Analyser individuellement sa situation** pour construire son projet professionnel
- **Confirmer la faisabilité, la raisonnable, la viabilité et le réalisme du projet**

## CONTENUS

- **Analyser le parcours de vie personnelle et professionnelle de la personne** accompagnée (récit de vie, passation de l'inventaire typologique de développement Golden®)
- **Réaliser un bilan de ses expériences professionnelles** en tenant compte de ses succès et points à améliorer
- **Définir des pistes professionnelles** au regard de :
  - ▶ son parcours de vie
  - ▶ ses souhaits
  - ▶ ses compétences
  - ▶ ses appétences
  - ▶ ses qualités
- **Professionaliser son discours** sur le handicap
- **Valider un projet professionnel** en cohérence avec ses souhaits/envies, ses compétences, ses savoirs et la réalité du marché du travail

Date: \_\_\_\_\_ Intitulé du poste / de la formation: \_\_\_\_\_

Historique du handicap: \_\_\_\_\_

Conséquences du handicap	Compensations	Points de vigilances	Qui prend en charge?

COMPENSATIONS

- ORGANISATIONNELLE
- ACCOMPAGNEMENT OPERATIONNEL
- FORMATION
- TECHNIQUE / HUMAINE

Tableau des compensations



2 mois de suivi avec une régularité de prise de contact entre le consultant et le/la bénéficiaire de la démarche à raison d'un entretien téléphonique par semaine et un entretien de conclusion en face-à-face.



## OBJECTIFS

- **Opérer la définition d'un plan d'action** à la mise en œuvre de son projet professionnel
- **Dynamiser sa recherche d'emploi** et travailler sur des outils opérationnels de recherche
- **Saisir les opportunités** et accompagner les phases de transition



## CONTENUS

- **Élaborer un plan d'action** pour mener à bien son projet
- **Définir les points d'appuis et les freins** dans la réalisation du projet
- **Structurer et outiller la démarche** de repositionnement professionnel :
  - ▶ **Support** à la réalisation du CV, lettre de motivation, inscription et utilisation des jobs boards, recherche opérationnelle d'emploi/de solutions, etc.
  - ▶ **Prise de contact avec les partenaires de TH Conseil** et développement du réseau : entreprises clientes, missions handicap, Agefiph, Cap Emploi, organismes de formation, etc.
  - ▶ **Accompagnement du bénéficiaire** dans la mise en perspective de ses candidatures : simulation d'entretiens de recrutement, coaching, suivi de candidatures/relances entreprises, etc.
- **Définir les points d'appuis et les freins** dans la réalisation du projet
- **Réajuster son plan d'action** à mesure de la mise en œuvre du projet
- **Accompagner le changement et rassurer** sur les enjeux d'une transition professionnelle

## MODALITÉS

- Un accompagnement individualisé sur 3 mois minimum, soit ± 30 heures dédiées à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel ;
- Des outils adaptés et réajustés tout au long de la démarche en réponse aux besoins spécifiques de la personne ;
- La prise en compte du sujet du handicap à chaque étape du projet ;
- L'évaluation de la qualité de prestation par le/la bénéficiaire et son commanditaire (questionnaire en ligne) ;
- Un suivi post accompagnement projet de carrière à 3 mois (prise de contact par téléphone).

## Points forts

.....  
**Une équipe « ACCOMPAGNEMENT » composée de 4 consultants**

*Profils des consultants du pôle accompagnement :*

- Formation en psychologie du travail / Titre de Psychologue du Travail
- Habilitation à l'outil Golden®

Contenus et rythmes de travail adaptés aux bénéficiaires ;

Mobilisation d'un réseau d'acteurs experts sur le sujet ;

Le pôle recrutement TH Conseil : un partenaire interne pour un repositionnement professionnel.

 **INFORMATIONS**

**04 78 57 86 91**

**accompagnement@thconseil.fr**